

PHYTO SANITAIREMENT

VÔTRE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNAL D'INFORMATION DE LA DIRECTION DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
ÉDITION MARTINIQUE • N° 01 / 2024

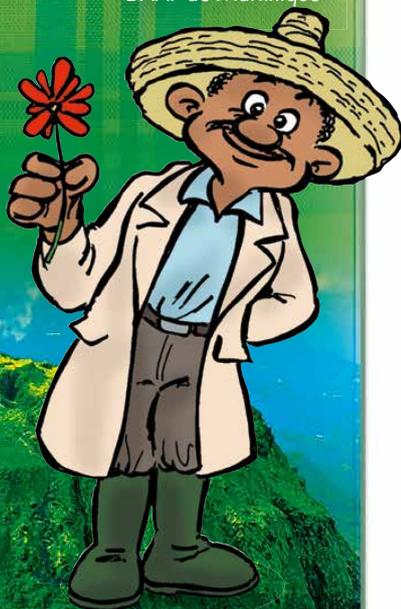


EDITO

La recherche de solutions alternatives de protection des cultures permettant la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en vue du retrait de substances actives à l'échelle européenne constitue une priorité. C'est dans ce contexte qu'un plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) a été lancé en 2023. Il devrait permettre de donner de la visibilité aux agriculteurs pour les usages sous tension, reposant sur des produits phytopharmaceutiques en risque d'être retirés du marché dans les années à venir, et d'identifier de nouveaux leviers pour protéger les récoltes, tout en préservant la santé et l'environnement.

Béatrice BAZIN

Cheffe du Pôle Protection de
l'Environnement et suivi des contaminations
DAAF de Martinique



Mars 2024

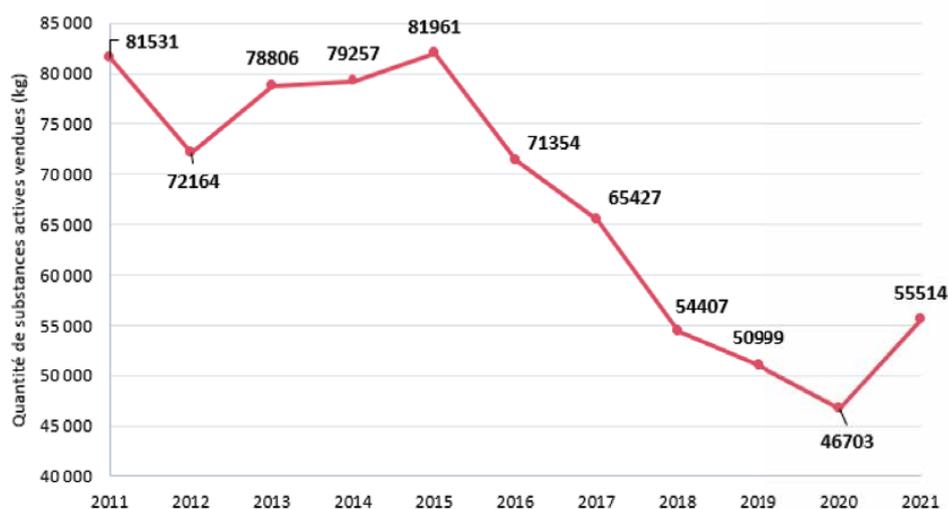
Phyto veille • Phyto veille • Phyto veille • Phyto veille

Evolution des ventes de produits phytopharmaceutiques en 2021

De 2015 à 2020, les QSA vendues en Martinique ont diminué de 43%. En 2021, 55,5 tonnes de QSA ont été vendues, soit 8,8 tonnes de plus qu'en 2020 (+18,8%). Cette hausse concerne pour moitié le 2,4-D et pour un tiers le glyphosate.

En 2021, 97,2% des ventes de substances actives concernent 20 molécules. Les substances les plus vendues sont des

herbicides (83%) et dans une moindre mesure les fongicides (13%). Le glyphosate (45% des ventes) reste la substance la plus utilisée, suivi du 2,4-D (18% des ventes) et du S-métolachlore (9% des ventes). Parmi ces 20 substances, 4 sont classées « utilisables en agriculture biologique » ou de biocontrôle. En 2021, la part des produits de biocontrôle représente 6,5% des ventes de produits phytopharmaceutiques.



Evolution (en kg) des ventes de substances actives en Martinique depuis 2011 (Source : BNVD)

La Quantité de Substances Actives (QSA) vendue est l'un des principaux indicateurs de suivi du plan Ecophyto. Elle permet de suivre l'évolution de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur un territoire.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la note de suivi ECOPHYTO de l'année 2021: <https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/ecophyto-suivi-du-plan-documents-a-telecharger-a317.html>



Phyto Brèves

Glyphosate

Le 16 novembre 2023, la Commission Européenne a annoncé le renouvellement de l'approbation du glyphosate pour une période de 10 ans. Ce renouvellement est toutefois soumis à de nouvelles décisions et restrictions parmi lesquelles l'obligation pour les États membres d'accorder une attention particulière à des aspects spécifiques lors de l'évaluation des risques (par exemple, la protection des petits mammifères herbivores, tels que les campagnols, et des végétaux non ciblés, tels que les fleurs sauvages) et d'établir des mesures d'atténuation des risques afin de garantir la protection des organismes non ciblés et de l'environnement.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_23_5793

Biocontrôle : Des webinaires techniques pour parler concrètement du biocontrôle

Ces webinaires visent à témoigner de l'engagement individuel et collectif de ces différents acteurs dans la recherche et le déploiement de solutions inspirées de la nature.

<https://agriculture.gouv.fr/biocontrôle-ils-relevant-le-défi-des-webinaires-techniques-pour-parler-concrètement-du-biocontrôle>

Mars 2024

Phyto veille • Phyto veille • Phyto veille • Phy

DEPHY EXPE 2 : Où en sont les projets Banabio et CaBioSol ?

Banabio

Porté par le CIRAD et en collaboration avec l'institut technique tropical (IT2), la chambre d'agriculture de Martinique et le groupement régional des agricultures biologiques (GRAB), Banabio vise à développer la culture biologique de banane sous climat tropical humide. Le projet a débuté en 2018.

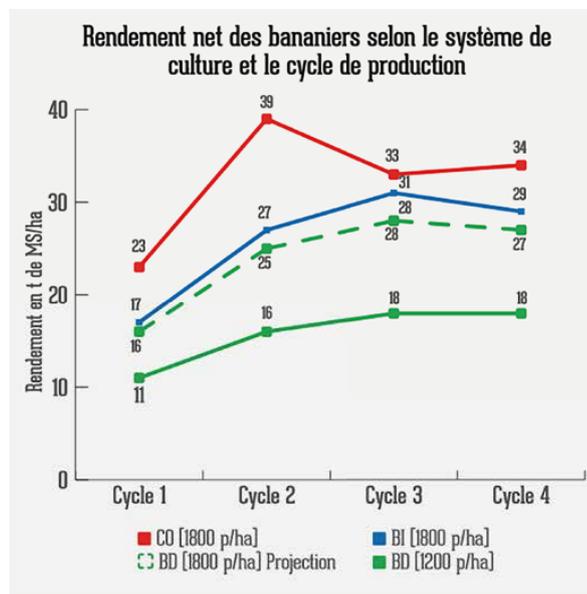
L'expérimentation s'effectue sur 3 systèmes de culture différents :

- une culture conventionnelle (CO) ;
- une culture « bio diversifiée » (BD) : associations agro-forestières avec des bananiers, cacaotiers, indigotiers, pois doux et pois d'angle ;
- une culture « bio intensive » (BI) : substitution d'intrants chimiques par des intrants organiques utilisés en AB.

Chaque système est évalué sur des performances agronomiques, écologiques et technico-économiques.

Les premiers résultats ont permis de mettre en évidence des tendances de rendements différents selon les cycles et les systèmes ainsi qu'une stabilisation de ces rendements entre le cycle 3 et le cycle 4 de production.

Les différents résultats et observations sont régulièrement publiés via les newsletters : <https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-banabio>



CaBioSol

Le projet CaBioSol, porté par Fredon Martinique, utilise la rotation de cultures maraîchères ciblées associant cultures annuelles, pérennes et plantes de services sur le modèle du jardin créole afin d'aboutir à la validation d'un concept de système de cultures multi-espèces, adapté au contexte local. L'objectif est de trouver des associations de végétaux pour la protection biologique intégrée et de favoriser le développement des champignons mycorhiziens dans les sols.

L'expérimentation s'effectue sur 3 sites

- un observatoire au sud sur la commune de Sainte-Anne soumis à des pédoclimats rudes constituant un réel défi pour la production légumière.

- un observatoire au nord sur la commune du Lorrain, représentant un pédoclimat plus humide.
- une station expérimentale au centre sur la commune de Ducos, avec un pédoclimat intermédiaire.

Les premiers éléments ont fait ressortir une quantité de spores dans le sols plus dense à l'observatoire situé au nord que celui du sud. Cependant la diversité des espèces est plus riche sur le site au sud que celui du nord.

Dans le cadre de Cabiosol, des vidéos sur les plantes relais sont publiées sur :

<https://youtube.com/@fredonmartinique5937?si=IMRKILsla2LP42j5>

Pour plus de renseignements : <https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-cabiosol>





Phyto Brèves

S-métolachlore

L'approbation de la substance active S-métolachlore, n'a pas été renouvelée par la Commission européenne. Le règlement d'exécution de la Commission est à retrouver sur : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202400020

Dérogation 120 jours

Dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014, le ministère chargé de l'Agriculture reste compétent pour délivrer, dans des situations d'urgence phytosanitaire, des autorisations de mise sur le marché d'une durée maximale de 120 jours. Ces décisions sont rendues publiques sur le site du ministère durant leur période de validité.

Trois dérogations sont actuellement valides pour des désherbants applicables pour la culture de canne à sucre : le MERLIN FLEXX® (fin de validité 19/03/2024), le LOYANT® (fin de validité 06/04/2024) et le CALLISTO® (fin de validité 06/06/2024).

Un insecticide pour lutter contre les mouches, le SOKALCIARBO® est applicable sur certaines cultures tropicales : mangues, carambole, fruits de la passion, avocat, papaye, goyave, corossol, cacao, concombre, courgette, melon, pastèque, potiron, tomate, aubergine (fin de validité 14/03/2024).

<https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-d-une-duree-maximale-de-120-jours>

Phyto Vigilance • Phyto Vigilance • Phyto Vigilance

Lancement de l'appel à projets DEPHY EXPE 3

L'AAP DEPHY EXPE 3 « Expérimentation des systèmes agroécologiques pour un usage des pesticides en ultime recours » a été lancé le 18 janvier 2024. Il se déroulera en deux phases :



- Les lettres d'attention, le CV du porteur et les lettres d'engagements des partenaires techniques sont à déposer au plus tard le 12 avril 2024 (minuit, heure métropole) par mail aux adresses suivantes : cellule.dephy@apca.chambagri.fr et reseau-dephy-ecophyto.dgpe@agriculture.gouv.fr,
- pour les projets sélectionnés, le dossier finalisé devra être déposé avant le 30 septembre 2024.

L'objectif de cet appel à projets est de sélectionner des projets ambitieux et innovants d'expérimentations ou d'observations de systèmes agroécologiques axés sur la réduction forte de l'utilisation de produits phytosanitaires, tout en intégrant les défis liés au changement climatique et/ou d'autres enjeux connexes.

Pour plus d'informations : <https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/concevoir-son-systeme/appel-projet-ecophyto-dephy-expe-experimentations-de>

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

« Investir pour élargir la palette des solutions mises à disposition des agriculteurs et développer les alternatives aux produits phytopharmaceutiques »

Le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) lancé en mai 2023 a pour but d'accélérer la recherche, le développement et le déploiement des alternatives afin de réduire la dépendance des producteurs aux produits phytopharmaceutiques.

Pour cela, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) est la première étape du PARSADA.

L'AMI consiste d'une part à recueillir des propositions d'actions/projets dans le domaine de la recherche, du développement et du déploiement tout en s'inscrivant dans les plans d'actions du PARSADA et d'autre part à identifier des propositions pour le développement de nouvelles solutions de régulation et



Phyto Brèves

2 nouvelles infractions pénales concernant le registre phyto-pharmaceutique ont été créées :

NATINF 35166 – Production primaire de denrées alimentaires d'origine végétale sans tenue conforme du registre des mesures de maîtrise des dangers.

NATINF 35167 - Production d'aliments pour animaux d'origine végétale sans tenue conforme du registre des mesures prises pour maîtriser les dangers.

Ils sont disponibles sur le documentaire natinf : <https://natinf.srj.justice.ader.gouv.fr/>

Le NATINF (Nature d'infraction) est la nomenclature des natures d'infractions définies par le ministère de la Justice pour standardiser la norme pénale dans la gestion informatique des procédures.

Phytosanitairement Vôtre

Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Martinique

Service de l'Alimentation (SALIM)
Tél : 05 96 71 20 40
Mail : salim.daaf972@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-Rémi DUPRAT

Rédaction : SALIM : Bertrand HATEAU
Béatrice BAZIN
Mathilde PAUT

Reproduction : publication d'articles autorisée sous réserve d'en mentionner la source

Réalisation : Rapido

Mars 2024

Phyto Vigilance • Phyto Vigilance • Phyto Vigilance

de contrôle des bioagresseurs et des adventices dans les cultures végétales.

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des plans d'actions du PARSADA. Les cultures ultra-marines concernées sont :

- filière canne à sucre : « Gestion des adventices »,
- filière banane : « Cercosporiose noire »,
- filière fruits et légumes, cultures vivrières et diversifications : « Gestion des ravageurs ».

Chaque plan d'action est divisé en plusieurs axes et actions.

Les porteurs de projets doivent déposer une lettre d'intention contenant une description du porteur et du projet.

La première relève de projets a été réalisée le 31 janvier 2024, les suivantes seront effectuées tous les deux mois soit les 31 mars et 31 mai 2024 pour les prochaines dates. Les lettres d'intentions doivent être déposées sous forme numérique à ecophyto2030@agriculture.gouv.fr et mentionner dans l'objet « AMI PARSADA » et le nom du projet.

Le détail des plans d'actions, la notice et le formulaire de la lettre d'intention sont à consulter :

<https://agriculture.gouv.fr/plan-d-action-strategique-pour-l-anticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des-substances-actives-et>



Phyto Contacts • Phyto Contacts • Phyto Contacts

Je veux... je contacte

Alerter sur une maladie ou un parasite qui touche mes cultures :

Fabienne BLANCHON

DAAF/SALIM -

Pôle santé et protection des végétaux

05 96 64 89 69

fabienne.blanchon@agriculture.gouv.fr

M'inscrire à une formation pour obtenir le Certiphyto :

Hervé ANTOINE

DAAF/Service Formation et Développement

05 96 71 91 16

herve.antoine@agriculture.gouv.fr

Sylvette SEBASTIEN

DAAF/Service Formation et Développement

05 96 71 20 32

sylvette.sebastien@agriculture.gouv.fr

Avoir des renseignements concernant les collectes des déchets d'intrants agricoles :

SAS ECODIAM

06 96 78 12 65

ecodiam@outlook.com

M'engager dans un réseau d'expérimentation :

Hélène MARIE-NELY

Chambre d'Agriculture

05 96 51 75 75

helene.marie-nely@martinique.chambagri.fr

Obtenir des informations réglementaires sur les produits phytopharmaceutiques :

Béatrice BAZIN

DAAF/SALIM - Pôle environnement

05 96 71 21 06

beatrice.bazin@agriculture.gouv.fr

Faire contrôler votre pulvérisateur :

Pascal CUCHE

05 90 23 66 92 / 06 90 41 82 45

pascal.cuche@wanadoo.fr

S'engager dans la Charte d'entretien des espaces publics (collectivités uniquement) :

Teddy OVARBURY

FREDON MARTINIQUE

05 96 73 58 88

t.ovarbury@fredon972.org

